



**FICHE DE POSTE 2022**  
**« REFERENT SANTE » du séjour de cohésion**  
**dans le cadre du service National Universel (SNU) en Gironde**

Le Service National Universel est un dispositif gouvernemental dont l'objectif est de permettre aux jeunes de 15 à 17 ans de vivre une expérience permettant de renforcer la cohésion nationale, de créer des liens nouveaux, d'apprendre la vie en communauté et développer une culture de l'engagement.

Le dispositif compte trois phases : le séjour de cohésion, la mission d'intérêt général, l'engagement.

**Le cadre spécialisé « référent santé » est un cadre intermédiaire du séjour de cohésion. Il est intégré à l'équipe de direction et agit sous l'autorité du chef de centre.**

Un centre est composé de 3 à 4 compagnies. Chaque compagnie contient 4 à 5 maisonnées, chaque maisonnée accueillant 14 volontaires ce qui fait une capacité de 150 à 200 volontaires.

Les séjours de cohésion se déroulent:

- du samedi 11 juin au samedi 25 juin inclus à (établissement et ville) avec une période de formation-préparation du 6 au 10 juin 2022.

- du samedi 02 juillet au samedi 16 juillet inclus à (établissement et ville) avec une période de formation du 6 au 8 juin 2022 et une période de préparation qui sera organisée les 30 juin et le 1er juillet 2022.

Les candidats à ce poste pourront postuler pour encadrer les 2 séjours ou un seul séjour. Les candidats volontaires pour les 2 séjours seront à privilégier.

**Tâches confiées**

Il est responsable et chargé des tâches et fonctions suivantes :

1. Référent sanitaire du centre :

- Appuyer et conseiller l'équipe de direction et les cadres de compagnie sur le plan de la santé des jeunes volontaires en ce qui concerne le projet pédagogique du centre et les situations individuelles.

- Etablir les rapports et participer au retex de fin de séjour.

- Prendre connaissance de la fiche sanitaire de chaque volontaire, référer à chaque tuteur/tutrice les « pathologies » des jeunes à savoir : traitements – PAI – PPS ...

2. Suivi sanitaire et soins infirmiers :

- Assurer le suivi sanitaire et dispenser les soins infirmiers au profit des jeunes volontaires et, si besoin, des cadres.

- Préparer les médicaments de chaque volontaire, leur expliquer comment cela se passe pour la prise. Si traitement en autonomie, besoin d'une décharge de responsabilité du tuteur/tutrice légal du volontaire.

### 3. Mise en œuvre de la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé prévue dans le cahier des charges:

- Repérer les jeunes volontaires qui n'ont pas réalisé, avant le séjour de cohésion, l'examen médical obligatoire des 15-16 ans ;
- Après examen de leur situation individuelle, assurer l'information sur l'intérêt de rencontrer un professionnel de santé et orienter vers le médecin traitant et/ou le centre d'examen de santé de leur lieu de résidence.

### 4. Liaison avec les professionnels de santé et structures de soins :

- Avec l'accord du volontaire et de ses parents, assurer la liaison avec les professionnels de santé du département d'origine (établissement scolaire, établissement médico-social, médecin traitant) et avec la structure de soins ayant conventionné avec le centre SNU.

### 5. Promotion de la santé :

- Tout au long du séjour, conseiller les jeunes volontaires ainsi que les équipes d'encadrement pour faire adopter des comportements favorables à la santé au cours des différentes activités et des moments de la vie quotidienne.
- Le référent santé est présent en journée durant tout le séjour et doit pouvoir intervenir la nuit.

### **Connaissances**

Psychologie et sociologie de l'adolescent

Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs

Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux

Promotion de la santé

Gestion d'évènements graves

Connaissances en informatique (Excel /word)

Connaître la réglementation jeunesse et sport pour un ACM au niveau du sanitaire

### **Compétences**

Sens des relations humaines

Sens de l'organisation

Capacité à travailler en équipe

Capacité au leadership et maîtrise de soi

Disponibilité

Sens de l'initiative

Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) voir PSE1 / 2

Détention du permis de conduire B

Le contrat de cadre spécialisé « référent santé » est un Contrat d'Engagement Educatif rémunéré sur 57 jours maximum pour les 2 séjours qui se décomposent ainsi:

#### 1<sup>er</sup> séjour : 30 jours :

- 10 jours de conception, préparation, formation
- 15 jours de séjour dont 2 jours de convoyage, mise en place ou rangement
- 1 jour de Retex
- 4 jours de repos compensateurs

#### 2<sup>ème</sup> séjour : 27 jours

- 7 jours de conception, préparation, formation
- 15 jours de séjour dont 2 jours de convoyage, mise en place ou rangement
- 1 jour de Retex
- 4 jours de repos compensateurs

Le salaire journalier brut s'élève à 91,90€

**Candidature (CV+lettre de motivation) à retourner avant le 30 avril 2022 à [dsden33-snu@ac-bordeaux.fr](mailto:dsden33-snu@ac-bordeaux.fr)**